



MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 21 mai 2012
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 02/2012

**DEMANDE DE CREDIT POUR LA
REALISATION DU CADASTRE SOUTERRAIN DES EAUX CLAIRES ET USEES**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 175'000.- pour la réalisation d'un cadastre souterrain ou SIT (Service d'information du territoire) des conduites d'eaux claires et usées, ceci dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

2. PGEE

En avril 1999, votre Conseil accordait un crédit de CHF 40'000.- à la Municipalité pour la réalisation du PGEE.

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un tel document lequel est subventionné par la Confédération et le Canton.

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement inclus.

3. CADASTRE SOUTERRAIN

Lors des travaux liés à l'établissement du plan susmentionné, la question s'est posée quant à l'opportunité de réaliser un cadastre souterrain ou SIT. Ce document consiste en une « photographie » de l'actuel réseau des collecteurs d'eaux claires et usées, mentionnant notamment les pentes, diamètres et positions exacts de chaque installation.

Aucune obligation n'incombe à la Commune quant à la réalisation d'un tel outil, lequel n'est, par ailleurs, pas subventionné. Cependant, il nous semble important de pouvoir nous appuyer sur un document fiable pour la planification des travaux liés tant à l'entretien qu'à la mise en conformité du réseau.

Afin d'être au plus juste pour l'établissement de ce cadastre, il est nécessaire de procéder à un relevé GPS des chambres de collectage.

4. Coût

Le devis, établi par le bureau Sabert, se présente comme suit :

1. Relevé terrain avec tracé	CHF 120'000.—
2. Géomètre relevé GPS pour les coordonnées des chambres	CHF 23'000.—
3. Tirages	CHF 1'500.—
4. Divers et imprévus	<u>CHF 14'450.—</u>
TOTAL HT	<u>CHF 158'950.—</u>
TVA	<u>CHF 12'716.—</u>
TOTAL TTC	<u>CHF 171'666.—</u>

La Municipalité a décidé d'arrondir ce montant à CHF 175'000.- afin de palier aux éventuels imprévus.

5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 26 juin 2012

- Vu** le préavis N° 02/2012
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour



DECIDE


- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'établissement du cadastre souterrain ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 175'000.- ;
- **de financer** ce montant
 - o par un prélèvement sur la trésorerie courante un emprunt n'étant pas nécessaire ;
- **d'amortir** l'investissement de CHF 175'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 17'500.- par année, par le compte 4600.3311, la première fois au budget 2013. Cet amortissement sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve « égouts ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 mai 2012 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 26 juin 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 


Claire-Lise Blum Burd Janick Lenoir

Délégué municipal : M. Pierre Alexandre Yersin